

Taux de rétrocession en dinar appliqué aux bénéficiaires finals dans le cadre des lignes de crédit extérieures mises à la disposition des intermédiaires agréés

Références	Objet	Taux d'intérêt maximal actuel de rétrocession des TND	Nouveau taux d'intérêt maximal de rétrocession en TND
Circulaire n° 2005-14 du 24 août 2005	Financement des opérations d'appui financier au programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises du secteur productif	7,5%	7%
Circulaire n° 2007-5 du 27 février 2007	Financement du programme de mise à niveau des établissements hôteliers	Tibeur 6 mois diminué de 1% l'an ou l'équivalent en taux fixe plus une prime de couverture contre le risque de change de 2% majoré d'une marge bancaire de 3% au maximum	Tibeur 6 mois diminué de 1% l'an ou l'équivalent en taux fixe plus une prime de couverture contre le risque de change de 1% majoré d'une marge bancaire de 3% au maximum
Circulaire n° 2008-2 du 14 janvier 2008	Financement de biens et services d'origine portugaise pour les petits et moyens projets des opérateurs tunisiens et des sociétés mixtes tuniso-portugaises	9,274%	7,275%
Notification aux IAT des 16 décembre 2005, 29 décembre 2006, 29 février 2008 et 26 novembre 2008	Financement des investissements pour la protection de l'environnement dans le domaine industriel III (FOCRED III)	4,25% l'an plus une marge à fixer par l'intermédiaire agréé	3,25% l'an plus une marge à fixer par l'intermédiaire agréé

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 31 janvier 2009"

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN:0330-7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T